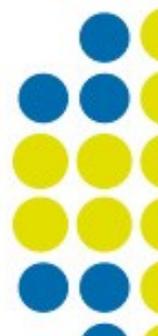


Vous recevez ce courriel, car vous êtes inscrit(e) à notre newsletter.
Pour être certain(e) de la recevoir, pensez à ajouter noreply@communication.cavp.fr
dans votre liste d'expéditeurs approuvés.
Si vous ne pouvez visualiser correctement ce courriel, [ouvrez-le dans votre navigateur](#).

Le Fil d'actu de votre retraite

#21

Vos informations CAVP



L'ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

Confiance, proximité et responsabilité



Philippe Berthelot
Président de la CAVP

Je vous présente, en ce début de janvier, mes meilleurs vœux et vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une très bonne année.

Je tiens également, au nom de tous les administrateurs, à assurer nos consœurs et nos confrères sinistrés de Mayotte de notre solidarité et de notre soutien total dans le drame qui les touche : la CAVP se tient à leurs côtés.

À l'occasion du Conseil d'administration du 28 novembre dernier, vos administrateurs ont notamment voté les paramètres 2025 de votre régime de retraite complémentaire.

Pour ce qui est de l'évolution des cotisations du Régime complémentaire par répartition (RCR), ils ont tenu compte à la fois des capacités contributives de la profession et de la situation financière du régime.

Ainsi, en 2025, la cotisation du RCR évoluera de 3,4 % tandis que les pensions du régime seront revalorisées de 1,9 %. La démographie professionnelle (0,86 cotisant pour un retraité) exige, en effet, que nous soyons prudents et mesurés.

L'an passé, la revalorisation de notre régime complémentaire n'avait pas pu suivre la forte progression de l'inflation. Nous avons pris l'engagement de compenser ce déficit de revalorisation dès que l'évolution des prix diminuerait et que le régime serait en mesure de le supporter. Cela sera chose faite en 2025, puisque le Conseil s'est prononcé, s'agissant du Régime complémentaire par capitalisation (RCC), pour un taux de distribution de 3,5 %, bien au-delà de l'inflation et de la revalorisation des régimes de répartition. Ce taux augmentera d'ailleurs d'autant le capital constitutif des cotisants.

L'un des principaux enjeux de mon mandat, vous le savez, est d'optimiser le rendement de nos régimes, tout en préservant leur solvabilité, pour augmenter le niveau des pensions de retraite des pharmaciens.

À cet égard, nous explorons plusieurs pistes de réforme : la modification de l'assiette des cotisations du RCC ou la révision des barèmes de ses classes de cotisation.

Dès cette année, vos administrateurs organiseront des réunions d'information en région pour aller à votre rencontre. La volonté qui anime notre Conseil, à travers ces déplacements, est de vous faire partager nos convictions, mais aussi de vous montrer comment nous travaillons au service de tous les pharmaciens.

En 2025, confiance, proximité et responsabilité continueront de guider nos actions dans votre intérêt.

Bien confraternellement.



Pour vous désabonner, [cliquez ici](#)
CAVP, 45, rue de Caumartin, Paris, 75009